



Les Archers de Mably organisent

Les 14 et 15 mars 2020

24 h de tir à l'arc indoor

Concours amical

au Centre Omnisports Paul Desroches
rue Pablo Neruda à Mably (42)

GPS : N 46.077483 – E 4.070162



Horaires

	Samedi	Dimanche
Ouverture du greffe	13 h 30	-
Début des tirs	15 h 00	-
Fin des tirs	-	15 h 00
Remise des récompenses	-	15 h 30

Contacts :
archers.mably@gmail.com

Informations pratiques

Inscriptions

Tarif par équipe (Max 4 archers) : 80 €

Les pré-inscriptions sont à envoyer par mail à : tine42@live.fr

Le dossier complet est à envoyer par courrier avec le règlement à :

Martine MARCHAND

371 route de Thizy

42460 La Gresle

Les inscriptions seront définitives dès réception du règlement

Date limite des inscriptions : 29/02/2020

60 équipes maximum (par ordre d'inscription).

Les 24 h seront ponctuées de temps forts ludiques avec remise de récompenses. Un règlement particulier sera annoncé au début de chaque temps fort.

Les points obtenus lors de ces temps forts ne seront pas comptabilisés dans le résultat final.

Tenue : déguisement au choix dans le thème (cinéma) par équipe avec concours du meilleur déguisement.

Restauration

Service de restauration sur place (réservation obligatoire à l'inscription).

Possibilité de réserver des repas pour les accompagnants.

Samedi soir	Assiette de crudités et charcuteries Blanquette à l'ancienne Riz Pilaf et purée de brocolis Flan maison aux pralines	15 €
Dimanche matin	Café, thé, chocolat Jus d'orange Croissant Pain, beurre, confiture	5 €
Dimanche midi	Macédoine, Taboulé Darne de colin et ses crevettes Rôti de dinde 1 morceau de fromage Tarte	10 €

Buvette, snacking, gâteaux,...

Divers

Une salle sera mise à disposition pour le repos des archers. Prévoir matelas, sac de couchage, couvertures...) Aucun abri (tente...) n'y sera admis.

Aucun appareil électrique ou à gaz (radiateur, réchaud...) n'est admis dans les locaux.

Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée dans la salle de tir.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux (y compris cigarette électronique).

Vous avez la possibilité de venir en camping-car (parking réservé mais sans branchement électrique).

Le parking sera gardé la nuit.

Le club décline toute responsabilité en cas de casse ou de vol de matériel.

Un espace dédié à la bourse au matériel d'archerie d'occasion sera mis à votre disposition, pensez à apporter vos fonds de tiroirs...

Attention : le dimanche 15 mars 2020 correspond au premier tour des élections municipales. Pensez au vote par procuration...

24 heures de tir à l'arc - Mably - 14 et 15 mars 2020

Fiche d'inscriptions

Règlement à l'ordre de :
Les Archers de Mably
 À envoyer chez :
 Martine MARCHAND
 371 route de Thizy
 42460 La Gresle
 Téléphone : 06 31 21 51 52
 Mail : tine42@live.fr

Club : Responsable :
 Téléphone : Mail :

Merci d'envoyer vos inscriptions au plus tard le 29/02/2020.

En cas de désistement après cette date, les inscriptions ne seront pas remboursées.

Nom et prénom	Licence	Catégorie			Arme		Inscription par équipe 80 €	Repas			Total
		Ad.	J.	Acc.	CL	CO		Samedi soir 15 €	Dimanche matin 5 €	Dimanche midi 10 €	

Nom de l'équipe :

Nom de l'équipe :

Accompagnateurs :

Total :

Catégories : Ad. = adulte (junior, senior 1, senior 2, senior3)

J. = jeune (minime, cadet)

Acc. = accompagnateur

Armes : CL = arc classique (ou arc nu)

CO = arc à poulies

Règlement 24 heures de Mably

Composition des équipes

Les catégories reconnues pour cette compétition sont :

- Adultes arc classique ;
- Adultes arc à poulies ;
- Jeunes arc classique.

Les équipes se composent au minimum de 1 archer et au maximum de 4 archers.

Les équipes peuvent être mixtes.

Les membres d'une même équipe doivent être adhérents du même club.

Les compétiteurs doivent être détenteurs d'une licence (compétition ou loisir) fédérale valide au jour de la compétition. Ils doivent la présenter lors de leur inscription au greffe le jour du concours.

Une équipe composée d'au moins un adulte et d'un ou plusieurs jeunes sera classée en catégorie « adultes ».

une équipe « jeunes » comportant un ou plusieurs archers tirant en arc à poulies sera classée en catégorie « adultes arc à poulies ».

Les armes correspondant à la définition des arcs nus sont considérées comme arc classique.

Déroulement de la compétition

Application du règlement FFTA pour le tir en salle sauf particularités ci-dessous.

Le concours étant amical, le club se réserve le droit d'adapter le présent règlement selon les besoins.

En cas de litige, un jury composé de l'arbitre responsable et du président du club tranchera.

Il n'y a pas de volées d'échauffement.

Le concours s'effectue à la distance de 18 mètres.

Les archers disposent de 2 minutes pour tirer 3 flèches.

Chaque manche comportera 10 volées.

Les volées se succéderont selon le rythme AB/CD.

Chaque équipe ne peut avoir qu'un seul compétiteur maximum en lice durant chaque manche.

Les changements sont libres entre les manches.

En cas d'incident de matériel, les flèches non tirées dans le temps imparti sont considérées comme perdues. Le tireur pourra toutefois être remplacé par un autre membre de l'équipe après accord de l'arbitre.

Les équipes, selon leur catégorie de classement, tirent sur les blasons suivants :

	Adultes	jeunes
Catégories	Junior, senior 1, senior 2 senior 3	Minime, cadet
Blasons	Trispot Ø 40 cm	Blason Ø 60 cm

Un archer ne peut utiliser durant tout le déroulement de la compétition qu'un seul type d'arme. Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

Résultats

Le classement final se fera par équipes et par catégories.

Une équipe qui ne sera pas présente lors de l'annonce des résultats sera considérée comme ayant abandonné.